

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 MARS 2007

L'an deux mil sept, le deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de RIANTEC, sous la présidence de Mr ROBERDEL Marc, Maire.

● Nombre de Conseillers en exercice : 27

● Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2007

◆ PRESENTS : MM ROBERDEL, DECOUDU, LE CORRE, CADO, DANIGO, BLIDON, CANO, CHOUANIERE, LEMOINE, BEAUCHARD, BERTRANOU, RIALLAND, STEPHANO, FAYOT, PADELLEC, ALLEREAU, MATTENET, ALLAN, LE BORGNE, KERMAGORET, LE GALL, LHERAULT, LE BIGOT.

◆ ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mlle BEAUGE à Mr ROBERDEL, Mr KERAUDRAN à Mr LE GALL.

◆ ABSENTS : Mme NAVEOS ; Mme GUEGAN.

Madame Bertranou est nommée secrétaire de séance.

PARTENARIAT TY AN HOLL – COMMUNE DE RIANTEC

Dans l'attente du nouveau projet de convention de partenariat entre la commune de Riantec et l'association Ty An Holl, il est proposé aux membres du conseil municipal de prolonger la convention établie sur la base de la délibération du 10 février 2006 arrivée à échéance le 31 décembre 2006 jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau texte qui sera soumis pour approbation au vote du Conseil Municipal.

En outre, il est proposé d'actualiser la subvention 2007 en l'augmentant de 2 %, soit un montant de 33 897 € qui sera versé en terme à échoir au prorata temporis.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal prolonge la convention avec l'association Ty An Holl et approuve la subvention d'un montant de 33 897 € versée en terme à échoir au prorata temporis.

SUBVENTIONS 2007

Il est proposé au Conseil Municipal les subventions suivantes :

Environnement - Subventions 2007

Associations Environnement	2006	2007
Eaux et Rivières	81,20	83,00
Bretagne vivante	81,20	83,00
Société de Chasse	81,20	83,00
Syndicat Pêcheurs à pieds Petite Mer	121,75	124,00
Observatoire du Plancton	---	150,00
TOTAL	365,35	523,00

Associations Patriotiques - Subventions 2007

Associations Patriotiques	2006	2007
U.N.C (Union Nationale Combattants)	81,20	83,00
FAMMAC (Amicale anciens marins)	81,20	83,00
FNACA (anciens comb. Afrique Nord)	81,20	83,00

ANACR (anciens comb. Résistance)	81,20	83.00
Sec. Médailleurs militaires Canton	81,20	83.00
Féd. Nat. déportés & internés Canton	81,20	83.00
APMM (pens. Marine Marchande Pêche)	81,20	83.00
Off marinières quartiers maîtres en retraite	81,20	83.00
TOTAL	649.60	664.00

Associations Sportives – Subventions 2007

<i>Associations sportives</i>	2006	2007
Riant FC	202,35	207.00
Hand – Ball	1 596,50	1 628.00
Tennis Club	276,80	300.00
ACCPL	164,95	168.00
Karaté Club	164,95	200.00
Judo Club	323,35	400.00
Riantec Olympic Club (ROC)	2 601,00	2 653.00
Musculation et Fitness	150,85	154.00
Rugby	132,15	280.00
Riantec-Port Louis VOLLEY	2 663,40	2 716.00
Concours Hippique National	476,55	486.00
Port-Louis Athlétisme	45,90	132.00
OIS	1 000,00	500.00
TOTAL	9 798,75	9 824.00

Associations Sociales - Subventions 2007

Sociales	2006	2007
Sauvegarde Enfance	---	30.00
FNATH	70,00	71.00
ADMR	162,35	166.00
<i>Ass Aveugles et malvoyants</i>	16,35	17.00
<i>Pupilles de la Nation</i>	16,35	17.00
TOTAL	265,05	301.00

Associations Caritatives - Subventions 2007

Caritatives	2006	2007
Les restos du Cœur	500,00	510.00
Secours populaire	162,35	166.00
SNSM	162,35	500.00
Ass Papillons Blancs	32,80	34.00

Secours catholique	162,35	166.00
Ligue contre le Cancer	--	300.00
TOTAL	1 019,85	1 676.00

Associations locales - Subventions 2007

Associations locales	2006	2007
Amis Arts & Culture (Salon du Livre)	1 623,00	1 655.00
Comité des fêtes	2 028,75	2 069.00
TRAIL	476,55	486.00
Club du Riant (Club 3ème âge)	527,00	537.00
Centre Loisirs Municipal	1 004,00	1 024.00
Solidarité Mali RMK	500,00	510.00
Association Croque-notes	161,50	165.00
Association La Staurolite	82,70	84.00
Association Vie montante	115,50	118.00
Guelloh Guell **	1 116,90	1 139.00
Guelloh Guell – Musique : subv. Exceptionnelle (achat instrument)	--	200.00
Enfants de l'Atlantique	100,00	100.00
COSAC	468,20	--
Radio RMS	51,00	--
La Stervinoise	50,00	100.00
Compagnie MICHJO	150,00	223.00
Ass Sonerion Daou-Ha-Daou	100,00	--
Bagad de Port-Louis	---	222,00
TOTAL	8 555,10	8 632,00

2006

** GG : Musique : 826,20
Tir à l'arc : 58,15
Subv : 232,55

2007

** GG : Musique : 843.00
Tir à l'arc : 59.00
Subv : 237.00

Associations scolaires – Subventions 2007

Collèges, lycées, formation	2006	2007
FCPE – Trait d'union	271,35	259.00
Amicale Laïque	161,70	---
Ass Parents Elèves Ecoles Privées	161,70	183.00
TOTAL	594,75	442,00

Ecoles et Collèges (par élève)	2006	2007
Ecoles Maternelles	18,10	18.50
Ecoles Primaires	28,00	28.60
Collèges (Kerdurand + St Pierre)	4,90	5.00

Ce montant alloué aux Ecoles par élève, au titre de l'année 2007 est destiné à financer les projets suivants :

Bibliothèque (Coop. Ecole Pub et Ass Ecole Privée)

Classe transplantée (neige, verte, découverte) (mini 3 jours consécutifs)

Arbre de Noël Maternelle et Primaire Privées et Publiques

Sortie scolaire Maternelle, Primaire, Publiques et Privées

Projet pédagogique Maternelle et Primaire Publiques et Privées

Ecole voile - Patinoire

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

	2006	2007
Associations ENVIRONNEMENT	365,35	523.00
Associations PATRIOTIQUES	649,60	664.00
Associations SPORTIVES	9 798,75	9 824.00
Associations SOCIALES	265,05	301.00
Associations CARITATIVES	1 019,85	1 676.00
Associations LOCALES	8 555,10	8 632.00
Associations SCOLAIRES	594,75	442.00
TOTAL	21 248,45	22 062,00

La Commission des Finances réunie le 16/02/2007 ayant donné un avis favorable,

Après délibération, par 20 Voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal adopte les subventions ci-dessus pour l'année 2007.

PARTICIPATIONS 2007

Monsieur Le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur les participations à verser aux collèges, lycées et centres de formation dans lesquels sont inscrits des élèves habitant sur Riantec :

	2006			2007		
LPRP Ker Anna – Kervignac	9	9,90 €	89,10 €	12	10,00	120,00
Chambre des Métiers du Morbihan	5	9,90 €	49,50 €	9	10,00	90,00
BTP Formation	4	9,90 €	39,60 €	4	10,00	40,00
Lycée le Gros Chêne	2	9,90 €	19,80 €	5	10,00	50,00
Lycée Aquacole	1	9,90 €	9,90 €	3	10,00	30,00
Lycée St Jacut les Pins	2	9,90 €	19,80 €	1	10,00	10,00
TOTAL			227,70			340,00

Toute demande arrivant au cours du premier trimestre 2007 sera acceptée sur la base de 10,00 € par élève.

La Commission des Fiances réunie le 16/02/2007 ayant donné un avis favorable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le montant des participations ci-dessus pour l'année 2007.

FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur Le Maire propose d'augmenter de 2,00 % le crédit alloué aux écoles pour les dépenses de fournitures scolaires.

Le règlement des fournitures scolaires sera effectué conformément aux règles générales de la comptabilité publique et de la jurisprudence de la Cour des Comptes, entre les mains des fournisseurs, sur production de factures ou de mémoires.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le crédit alloué aux écoles pour l'année 2007 de la façon suivante :

	Ecoles Maternelles et Primaires
Fournitures scolaires	46,30 €
Photocopies	2,00 €
TOTAL PAR ELEVE	48,30 €

La Commission des Finances réunie le 16 février 2007 ayant donné un avis favorable, Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le crédit de 48,30 € par élève pour les dépenses de fournitures scolaires en 2007.

Arrivée de Madame LEMOINE.

CONTRAT ECOLE PRIVEE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 1997 autorisant un contrat d'association avec l'Ecole Maternelle St Joseph.

La Commission des Finances réunie le 16/02/2007 a donné un avis favorable au montant de la participation à l'école maternelle St Joseph, à savoir : 798,50 € par élève par référence aux dépenses de fonctionnement assumées par élève de l'école maternelle publique durant l'année scolaire 2006.

ANNEXE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2006 ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

NATURE DES DEPENSES		
DEPENSES A RETENIR		
Entretien des locaux affectés à l'Enseignement : 736,74 €		
* Imputation 011-60631	Fournitures d'entretien	736,74 €
Frais de chauffage, eau, éclairage et nettoyage des locaux à l'usage des élèves : 7 274,17 €		
* Imputation 011-60612	Electricité – Energie	6 944,21 €
* Imputation 011-60611	Eau	329,96 €
Entretien, fournitures et, s'il y a lieu, remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement n'ayant pas le caractère de biens d'équipement : 3 096,30 €		
* Imputation 011-6068	Autres matières et fournitures	1 518,09 €
* Imputation 011-60632	Fournitures petit équipement	864,10 €
* Imputation 011-6156	Maintenance	714,11 €
Achat de registres et imprimés à l'usage des classes (hors fournitures scolaires qui font l'objet de subventions à caractère social) : 198,50 €		
* Imputation 011-6182	Documentation	198,50 €
Frais de télécommunications : 483,49 €		
* Imputation 011-6262	Télécommunications	483,49 €
Rémunération des agents de service qui assistent les enseignants dans les classes maternelles (salaires et charges sociales) : 76 045,30 €		
* Imputation 012-64	Traitements ATSEM	76 045,30 €
TOTAL		87 834,50 €

Effectif Ecole Maternelle Publique au 01/01/2007 : 110 élèves
 Soit $\frac{87\ 834,50}{110} = 798,50$ Euros

Effectif Ecole Maternelle Privée au 01/01/2007 : 69 élèves
 Soit $798,50 \times 69 = 55\ 096,50$ Euros

Pour mémoire, le montant alloué en 2006 était de 852,82 Euros par élève.

Après délibération, pour 21 Voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal adopte le contrat pour l'école maternelle privée pour l'année 2007.

CONTRAT ECOLE PRIVEE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mars 1979 a émis un avis favorable à l'intervention des contrats d'association, sollicités par l'Ecole privée St Joseph, en ce qui concerne les classes élémentaires.

La Commission des Finances réunie le 16/02/2007 a donné un avis favorable à la revalorisation du forfait d'externat des classes élémentaires de l'école privée, par référence aux dépenses de fonctionnement assumées par élève de l'école primaire publique durant l'année scolaire 2006 (voir tableau).

En application de la circulaire interministérielle du 20/10/1978 et de la circulaire n° 50 du 14/02/1961, il en ressort que, du montant des dépenses établies au titre de l'année 2006, la participation communale s'élève à 253,46 Euros par élève pour l'année 2007.

ANNEXE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2006 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

NATURE DES DEPENSES		
DEPENSES A RETENIR		
Entretien des locaux affectés à l'Enseignement : 736,75 €		
* Imputation 011-60631	Fournitures d'entretien	736,75 €
Frais de chauffage, eau, éclairage et nettoyage des locaux à l'usage des élèves : 13 087,23 €		
* Imputation 011-60612	Electricité – Energie	13 087,23 €
Entretien, fournitures et, s'il y a lieu, remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement n'ayant pas le caractère de biens d'équipement : 3 595,19 €		
* Imputation 011-60632	Fournitures de petits équipements	0,00 €
* Imputation 011-6068	Autres matières et fournitures	2 111,99 €
* Imputation 011-61522	Bâtiment	0,00 €
* Imputation 011-61558	Autres biens mobiliers	52,62 €
* Imputation 011-6156	Maintenance	1 430,58 €
Achat de registres et imprimés à l'usage des classes (hors fournitures scolaires qui font l'objet de subventions à caractère social) : 133,00 €		
* Imputation 011-6182	Documentation	133,00 €
Frais de télécommunications : 589,21 €		
* Imputation 011-6262	Télécommunications	589,21 €
Rémunération des femmes de ménage chargées du nettoyage des classes : 24 947,50 €		
* Imputation 012-64	Frais de personnel	24 947,50 €
TOTAL		43 088,88 €

Effectif Ecole Primaire Publique au 01/01/2007 : 170 élèves
Soit $\frac{43\,088,88}{170} = 253,46$ Euros

Effectif Ecole Primaire Privée au 01/01/2007: 124 élèves
Soit $253,46 \times 124 = 31\,429,04$ Euros

Pour mémoire, le montant alloué en 2006 était de 239,17 Euros par élève.

Après délibération, par 21 Voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal adopte le contrat pour l'école primaire privée pour l'année 2007.

VOTE DES TAUX 2007

Monsieur Le Maire propose ne pas augmenter les taux d'imposition de l'année 2007 pour les taxes directes locales.

Par conséquent, il est proposé de conserver les taux suivants, pour l'année 2007 :

	BASE	TAUX	RECETTES
Taxe d'Habitation	5 225 000	16,10 %	841 225,00 €
Foncier Bâti	3 617 000	27,24 %	985 270,00 €
Foncier Non Bâti	71 400	60,68 %	43 325,00 €
	Produit fiscal attendu		1 869 820,00 €

La Commission des Finances réunie le 16/02/2007 ayant donné un avis favorable, Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition pour l'année 2007.

SUBVENTION 2007 - ASSOCIATION « VIVRE ENSEMBLE »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat a été signée avec l'Association « Vivre Ensemble ».

L'association demande une revalorisation de la subvention communale à hauteur de 2 % pour 2007, soit 3 557,00 €.

La Commission des Finances réunie le 16/02/2007 ayant donné un avis favorable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la subvention pour l'association « Vivre Ensemble » pour l'année 2007.

SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL - A.P.E.L - ANNEE 2007

En vertu de l'article 7 de la loi n° 59.1557 du 31 décembre 1959, les communes peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social, tout enfant, sans considération de l'établissement qu'il fréquente. L'aide de la collectivité vise à abaisser le prix de la prestation à la charge des familles se fait par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves.

Les élèves de l'école maternelle Saint-Joseph demi-pensionnaires rejoignent le restaurant scolaire municipal en bus. Ce mode de transport permet de sécuriser leur déplacement. Le coût annuel de cette prestation est de 7001,70 € TTC pour quatre rotations hebdomadaires en période scolaire. Afin de réduire la participation des familles, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'association des parents d'élèves « APEL » une subvention à caractère social d'un montant de 7 001,70 €.

La Commission des Finances réunie le 16/02/07 ayant donné un avis favorable,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'allouer à l'association des parents d'élèves « APEL » une subvention à caractère social d'un montant de 7001,70 €,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte

- d'allouer à l'association des parents d'élèves « APEL » une subvention à caractère social d'un montant de 7001,70 €,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL - TRAIT D'UNION F.C.P.E - ANNEE 2007

En vertu de l'article 7 de la loi n° 59.1557 du 31 décembre 1959, les communes peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social, tout enfant, sans considération de l'établissement qu'il fréquente. L'aide de la collectivité vise à abaisser le prix de la prestation à la charge des familles se fait par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves.

La Commission des Finances réunie le 16/02/07 ayant donné un avis favorable,

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'allouer à l'association des parents d'élèves « Trait d'Union FCPE» une subvention à caractère social d'un montant de 7001,70 €,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte

- d'allouer à l'association des parents d'élèves « Trait d'Union FCPE» une subvention à caractère social d'un montant de 7001,70 €,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

ECOLE PAUL EMILE VICTOR - SUBVENTION POUR ACHAT DE LIVRES BCD

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer à l'école Paul Emile Victor une subvention de 750 € pour l'achat de nouveaux livres pour la BCD.

La Commission des Finances réunie le 16/02/2007 ayant donné un avis favorable,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal octroie une subvention de 750 € pour l'achat de nouveaux livres pour la BCD de l'école Paul Emile Victor.

COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2007

Le budget principal de la Commune s'équilibre dans sa globalité à : **9 748 501,14 Euros**.

➤ La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à **4 514 614,98 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* Chapitre 011 – Charges à caractère général	877 965,00 Euros
60 - Achats et variation des stocks (406 282,00 Euros)	
61 - Services extérieurs (215 690,00 Euros)	
62 - Autres services extérieurs (231 393,00 Euros)	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés (24 600,00 Euros)	
* 012 - Charges de personnel	1 603 215,00 Euros
* 014 - Impôts et taxes	218 868,18 Euros
* 65 - Autres charges de gestion courante	386 005,00 Euros
* 66 - Charges financières	310 150,00 Euros
* 67 - Charges exceptionnelles	500,00 Euros

* 042 - Opérations d'ordre de transferts	137 104,37 Euros
* 022 - Dépenses imprévues	210 000,00 Euros
* 023 - Virement à la section d'investissement	770 807,43 Euros

RECETTES

* Chapitre 013 : Atténuations de charges	58 000,00 Euros
64 - Remb Charges de personnel (58 000,00 Euros)	
* 70 - Produits des services du domaine	141 950,00 Euros
* 042 - Opérations d'ordre de transferts	158 000,00 Euros
* 73 - Impôts et taxes	1 968 770,00 Euros
* 74 - Dotations, subventions, participations	1 338 019,57 Euros
* 75 - Autres produits de gestion courante	37 500,00 Euros
* 77 - Produits exceptionnels	61 600,00 Euros
* 002 - Excédent de fonctionnement reporté	750 775,41 Euros

➤ La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à **5 233 886,16 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* 16 - Emprunts et dettes assimilées	195 000,00 Euros
* 20 - Immobilisations incorporelles	7 000,00 Euros
* 21 - Immobilisations corporelles	151 256,82 Euros
* 23 - Immobilisations en cours	3 829 945,00 Euros
* 001 - Déficit d'investissement reporté	892 684,34 Euros
* 040 - Opérations d'ordre de transfert	158 000,00 Euros

RECETTES

* 024 - Produits des cessions	1 175 580,00 Euros
* 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 049 484,36 Euros
* 13 - Subventions d'investissement	737 500,00 Euros
* 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 350 000,00 Euros
* 21 - Immobilisations corporelles	13 410,00 Euros
* 040 - Opérations d'ordre de transferts	137 104,37 Euros
* 021 - Virement de la section de fonctionnement	770 807,43 Euros

La Commission des Finances réunie le 16/02/07 ayant donné un avis favorable,
Après délibération, par 18 Voix Pour, 5 Voix Contre et 2 Abstentions, le Conseil Municipal adopte le budget primitif communal pour l'année 2007.

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2007

Le budget de l'Assainissement s'équilibre dans sa globalité à : **1 493 697,39 Euros**.

➤ La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à **602 051,92 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* Chapitre 011 – Charges à caractère général	226 300,00 Euros
60 - Achats et variation des stocks (11 600,00 Euros)	
61 - Services extérieurs (74 000,00 Euros)	
62 - Autres services extérieurs (116 700,00 Euros)	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés (24 000,00 Euros)	

* Chapitre 012 - Charges de personnel	26 840,00 Euros
* 65 - Autres gestion de gestion courante	3 000,00 Euros
* 66 - Charges financières	60 000,00 Euros
* 67 - Charges exceptionnelles	500,00 Euros
* 68 - Dotations aux amortissements	147 730,69 Euros
* 023 - Virement à la section d'investissement	137 681,23 Euros

RECETTES

* 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	440 000,00 Euros
* 77 - Produits exceptionnels	41 646,47 Euros
* 002 - Excédents antérieurs reportés	120 405,45 Euros

➤ La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à **891 645,47 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* 13 - Subventions d'investissement	41 646,47 Euros
* 16 - Emprunts et dettes assimilées	106 000,00 Euros
* 21 - Immobilisations corporelles	15 000,00 Euros
* 23 - Immobilisations en cours	638 118,00 Euros
* 020 - Dépenses imprévues	90 881,00 Euros

RECETTES

* 10 - Apports, dotations et réserves	108 610,87 Euros
* 13 - Subventions d'investissement	351 660,48 Euros
* 28 - Amortissements des immobilisations	147 730,69 Euros
* 001 - Excédent d'investissement reporté	145 962,20 Euros
* 021 - Virement de la section de fonctionnement	137 681,23 Euros

La Commission des Finances réunie le 16/02/07 ayant donné un avis favorable,
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2007.

CAMPING - BUDGET PRIMITIF 2007

Le budget du Camping s'équilibre dans sa globalité à : **203 608,94 Euros**.

➤ La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à **166 801,96 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* Chapitre 011 : Charges à caractère général	84 450,00 Euros
60 - Achats et variation des stocks (47 750,00 Euros)	
61 - Services extérieurs (15 300,00 Euros)	
62 - Autres services extérieurs (20 900,00 Euros)	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés (500,00 Euros)	
* 012 - Charges de personnel	51 244,98 Euros
* 65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 Euros
* 66 - Charges financières	6 200,00 Euros
* 67 - Charges exceptionnelles	100,00 Euros
* 042 - Opérations d'ordre de transfert	11 046,94 Euros
* 022 - Dépenses imprévues	9 000,00 Euros

* 023 - Virement à la section d'investissement 3 760,04 Euros

RECETTES

* 70 - Produits des services du domaine 129 000,63 Euros
 * 74 - Dotations, subventions et participations 160,00 Euros
 * 75 - Autres produits de gestion courante 180,00 Euros
 * 002 - Excédent de fonctionnement reporté 37 461,33 Euros

➤ La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à **36 806,98 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* 16 - Emprunts et dettes assimilées 7 600,00 Euros
 * 21 - Immobilisations corporelles 11 910,00 Euros
 * 001 - Déficit d'investissement reporté 17 296,98 Euros

RECETTES

* 10 - Dotations, fonds divers et réserves 22 000,00 Euros
 * 040 - Opérations d'ordre de transferts 11 046,94 Euros
 * 021 - Virement de la section de fonctionnement 3 760,04 Euros

La Commission des Finances réunie le 16/02/07 ayant donné un avis favorable,
 Après délibération, par 21 Voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal adopte le budget primitif du camping pour l'année 2007.

DEVELOPPEMENT URBAIN - BUDGET PRIMITIF 2007

DEPENSES		RECETTES	
Opération Terrasses de la mer			
<i>Chapitre 011 : Charges à caractère général</i>			
605 - Travaux			
- Terrassement - Voirie	110,00 €		
- Réseaux souples	6 500,00		
6045- Maîtrise d'oeuvre	600,00 €		
Opération Kerberenne			
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		Chapitre 70 : Produits des services du domaine	
Reversement à la commune	1 175 580,00 €	7015- vente de terrains	1 247 412,05 €
Opérations générales			
Déficit de fonctionnement reporté	64 622,05 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	1 247 412,05 €	TOTAL RECETTES REELLES	1 247 412,05 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif du développement urbain pour l'année 2007.

MINI-PORT - BUDGET PRIMITIF 2007

Le budget du Mini-Port s'équilibre dans sa globalité à : **913,57 Euros**.

➤ La section d'EXPLOITATION s'équilibre à **913,57 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* 65 - Autres charges de gestion courante 913,57 Euros

RECETTES

* 002 - Excédent de fonctionnement reporté 913,57 Euros

➤ La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à **0,00 Euros**, à savoir :

DEPENSES & RECETTES 0,00 Euros

La Commission des Finances réunie le 16/02/2007 ayant donné un avis favorable,
Après délibération, par 21 Voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Mini-Port pour l'année 2007.

CREATION D'UN TARIF CAMPING

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer un nouveau tarif au camping pour les chalets 5 places :

- Tarif location mensuelle Hors Saison : 380 €.

Après délibération, par 21 Voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif pour le camping.

EXTRACTION DE SABLES ET GRANULATS PROPOSITION DE DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de délibération émise par Mme Nathalie Le MAGUERESSE, Présidente du Comité de Pilotage Natura 2000 pour la rade de Lorient et adjointe au Maire de LOCMIQUELIC concernant l'extraction de sables et de granulats dans les fonds marins entre les presqu'îles de Gâvres et de Quiberon.

« Le projet d'exploitation des fonds marins entre Groix, Quiberon, Gâvres et Erdeven, par extraction de sables et granulats amène le Conseil Municipal de RIANTEC à émettre le vœu suivant :

Les travaux scientifiques montrent que les effets de ce type peuvent être graves pour les espèces vivant à la surface et dans les couche supérieur des sables(peuplement benthique) ainsi que pour la dynamique des courants et leur impact sur le rivage.

Dans un article paru dans la revue « Mines et carrières » (volume 173, décembre 1991), IFREMER affirme : *L'exploitation du fond de la mer, quels que soient son objectif et les précautions prises, entraîne des modifications temporaires ou permanentes du milieu marin ...*

Au cours de l'extraction des granulats, l'eau est le premier élément altéré par la création d'une turbidité ... Les particules fines vont former un panache qui, entraîné par les courants, se déposera soit en mer, soit sur le littoral...

A la suite de l'extraction, il y aura un changement de la morphologie du fond qui pourra modifier le régime des courants au voisinage du site exploité ... Ces extractions pourront provoquer ou aggraver l'érosion côtière...

Parmi les répercussions immédiates, la destruction du peuplement benthique dans la zone d'exploitation est indéniable (destructions des invertébrés et des frayères)...

C'est pourquoi nous demandons que des études soient réalisées, avant décision, par une autorité scientifique indépendante (et non par le groupe industriel engagé dans ce projet). Ces études doivent porter sur :

- la reconnaissance géologique précise du site et de ses ressources ;
- des mesures des conditions hydrodynamiques ;
- une détermination de la richesse benthique ;
- une enquête sur les activités halieutiques et aquacoles.

En outre, nous demandons que des études soient engagées qui les alternatives qui s'offrent à l'industrie du bâtiment et des travaux publics : recyclage de matériaux usagés, utilisation de ressources renouvelables (par exemple, les déchets coquillers).

Nous demandons enfin qu'un suivi de la zone dunaire soit effectué pour apprécier l'effet des facteurs d'érosion : érosion éolienne, courants marins, et, à terme, montée du niveau de la mer. »

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la délibération contre l'extraction de sables et granulats.

BIBLIOTHEQUE

DECLASSEMENT, ALIENATION ET ELIMINATION DE DOCUMENTS

A RIANTEC, après bientôt 10 ans de fonctionnement, des documents usagés, périmés sont à retirer des collections et à éliminer.

Le personnel de la bibliothèque est mandaté par les élus pour mener à bien cette politique d'acquisition.

Pour que les procédures réglementaires soient respectées, il est nécessaire de demander au Conseil Municipal une délibération autorisant le déclassement de certains documents appartenant au domaine public (documents périmés ou usés ne présentant pas une valeur patrimoniale) ainsi que l'élimination ou l'aliénation de ces mêmes documents ; ces documents pouvant être détruits, donnés ou échangés selon des critères définis pour chacun d'eux.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le retrait des documents des collections en raison de leur usure ou de leur obsolescence qui pourront faire l'objet d'une procédure de mise au pilon ou d'échanges avec des établissements publics, bibliothèques ou associations culturelles ou philanthropiques.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le retrait des documents en raison de leur usure ou de leur obsolescence qui pourront faire l'objet d'une procédure de mise au pilon ou d'échanges avec des établissements publics, bibliothèques ou associations culturelles ou philanthropiques.

INFORMATION

* Ouverture d'une enquête publique à compter di 26 mars 2007 : Site Guerbet à Lanester – spécialisation de l'activité du site : demande d'autorisation d'exploiter.

* Clôture de l'exposition Plan Local d'Urbanisme au Château de Kerdurand.

* Dates de scrutin :

Election présidentielle : 22 avril et 06 mai 2007

Elections législatives : 10 et 17 juin 2007

Fait et délibéré à Riantec le 02 mars 2007

Affiché le 05 février 2007

Pour extrait conforme

Le Maire